

Informations périodiques SFDR



Nom du produit: BI Capital Group Global Screened Allocation Fund
Identifiant d'entité juridique (LEI): 549300J5UIRMVZOJB45

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%



dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48,08 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds promeut, parmi diverses caractéristiques, des caractéristiques environnementales et sociales, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements ont été réalisés respectent les bonnes pratiques de gouvernance.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales contraignantes promues par le Fonds sont définies comme suit :

Politique d'exclusion : Conformément à la politique d'accélération de la transition (TAP), le Fonds n'a pas investi dans des sociétés ayant une exposition importante à des secteurs considérés comme controversés ou sensibles, y compris mais pas limité aux, armes, tabac, jeux d'argent, énergie, production électrique, activités minières, l'huile de palme et produits agricoles. Grâce à cette sélection négative, le Fonds cherche à promouvoir diverses caractéristiques environnementales et sociales conformes à la philosophie du TAP.

Le TAP mis en place par le groupe BELFIUS, dont les entités sont les seuls distributeurs du Fonds, visait à encourager les entreprises à s'orienter vers des pratiques durables et ainsi favorisées des effets environnementaux et sociaux positifs sur les personnes, la société et l'économie.

Le TAP est basé sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et comprend des restrictions concernant certains secteurs et entreprises tels que le tabac, les jeux d'argent, les armes, l'énergie, la production électrique, l'exploitation minière, l'huile de palme et l'agriculture. Au travers de cette politique, Belfius a également l'intention de réduire les effets négatifs de ses investissements en cessant ou en limitant son soutien à des activités que Belfius considère comme non durables. Le TAP sera développé au fil du temps, selon l'évolution de la réglementation, des avancées technologiques, de la réorientation sectorielle de l'évolution des attentes des parties prenantes, etc. Sur base d'un examen annuel, de nouveaux secteurs peuvent être ajoutés ou des règles peuvent être renforcées.

Ces éléments sont sujets à un contrôle de conformité permanent tout au long de la période.

Les pratiques de bonnes gouvernances sont évaluées dans le cadre du processus d'intégration ESG. De telles pratiques sont évaluées au travers d'un processus de suivi. Le cas échéant et selon la pertinence, l'analyse fondamentale d'une série d'indicateurs de gouvernance qui couvrent des domaines tels que les pratiques d'audit, la composition du conseil d'administration et la rémunération des dirigeants est effectuée. Le Conseiller en Investissement a également engagé un dialogue régulier avec les entreprises sur les questions de gouvernance d'entreprise et a exercé son droit de vote par procuration pour les entités dans lesquelles le Fonds investit. Capital Group s'attend à ce que les entreprises reconnaissent le besoin de construire des relations avec les parties prenantes les plus importantes pour l'activité spécifique de l'entreprise (qu'il s'agisse de la main-d'œuvre, des clients, des régulateurs, des décideurs politiques ou d'autres personnes au sein des communautés et de l'environnement dans lesquels l'entreprise exerce ses activités). Les entreprises qui comprennent comment les relations avec les parties prenantes affectent leur réputation peuvent être mieux équipées pour créer de la valeur à long terme. La transparence et la responsabilité sont essentielles. Capital Group s'attend à ce que les entreprises publient les données et les informations sur les domaines d'intérêt des parties prenantes, y compris les objectifs ambitieux, les cibles quantitatives et la définition de la stratégie. Capital Group s'attend également à ce que le Conseil d'Administration donne le ton au sommet et assure une surveillance indépendante efficace.

La déclaration de politique ESG de Capital Group fournit des détails supplémentaires sur la philosophie, l'intégration, la gouvernance, le soutien et les processus ESG de Capital Group, y compris la procédure et les principes du vote par procuration, ainsi que des points de vue spécifiques

sur les problématiques ESG, incluant les comportements éthiques, les divulgations et la gouvernance d'entreprise. L'information sur Capital Group. Les informations sur les principes de gouvernance de Capital Group se trouvent dans les procédures et principes de vote par procuration ainsi que dans les déclarations de sa politique ESG.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Depuis son lancement, le Fonds a adhéré à une liste d'exclusion sur base de la politique TAP mentionnée ci-dessous. Il s'agit du principal indicateur de durabilité. Il n'y a eu aucune violation de la politique d'exclusion durant la période de référence.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à la réalisation de ces objectifs ?**

Grâce à la proportion minimale d'investissements durables, le Conseiller en Investissement a maintenu son engagement d'investir au moins 1% de l'actif net du Fonds dans des sociétés qui, de l'avis du Conseiller en Investissement, s'attaquent à des problèmes sociaux et/ou environnementaux par le biais de leurs produits et/ou services actuels ou futurs

Ces entreprises ont été évaluées sur la base de l'alignement de leurs activités commerciales avec l'un des thèmes ou une combinaison des thèmes axés sur la résolution des problèmes sociaux et environnementaux mondiaux, tels que définis par les objectifs de développement des Nations Unies.

Par conséquent, ces investissements ont été réalisés dans des entreprises répondant à des besoins tels que, mais sans s'y limiter : (i) la transition énergétique ; (ii) la santé et le bien-être ; (iii) les villes et les communautés durables ; (iv) la consommation responsable ; (v) l'eau propre et l'assainissement ; (vi) l'éducation et l'accès à l'information ; (vii) l'inclusion financière.

● **Dans quelle mesure les investissements durables les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Les investissements durables que le Fonds a partiellement réalisés ont été soumis au processus d'éligibilité du Conseiller en Investissement pour les investissements durables. Les investissements durables sont ceux dont les activités commerciales s'alignent positivement sur l'un ou l'autre thème ou combinaison de thèmes axés sur la résolution de problèmes sociaux et environnementaux, tels que décrits dans les objectifs de Développement Durables des Nations Unies et dans des thèmes additionnels identifiés par le Conseiller en Investissement. L'approche du Conseiller en Investissement visant à ne pas causer de préjudice à l'objectif d'investissement durable, environnemental ou sociétal, y compris les principaux impacts négatifs, comprends les éléments suivants :

- Concentration sur l'alignement de l'entreprise sur les activités qui sont elles alignées avec des thèmes axés sur la résolution de problèmes sociaux et environnementaux au niveau mondial.
- L'analyse de l'exposition des émetteurs d'entreprises aux risques ESG potentiels et de leur gestion fait partie de notre processus pour déterminer ce qui constitue un

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux actes de

investissement durable. Bon nombre des risques que nous avons identifiés dans nos recherches fondamentales sont également identifiés comme des indicateurs de performance clés (PAIs). Nous menons des recherches au cas par cas qui se concentrent sur les PAIs les plus importants et, lorsque cela est possible, nous analysons les données que les émetteurs divulguent. Les données évaluées varient en fonction de leur importance (matérialité) et de leur divulgation. En particulier les émissions et l'intensité des gaz à effet de serre (Scopes 1 à 3), les sources et l'efficacité énergétiques, les émissions de déchets dangereux et la diversité du conseil d'administration sont évaluées lorsque cela est possible et pertinent. Actuellement, la divulgation concernant certains PAIs est très faible, notamment les écarts de rémunération entre les sexes non ajustés, les émissions dans l'eau et les activités ayant un impact sur la biodiversité. Dans les cas où nous considérons ces risques comme étant importants, nous adoptons une approche basée sur les meilleurs efforts pour évaluer les données pouvant être utilisées comme proxy, telles que les taux de prélèvement d'eau, les examens de controverse et les engagements globaux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion au sein de la main-d'œuvre. Notre évaluation comprendra une évaluation globale qualitative de la manière dont les risques ESG sont gérés.

- Des filtres négatifs sont appliqués aux entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Ce sont des entreprises qui enfreignent systématiquement ou gravement un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies, tels qu'identifiés par une tierce partie. Les domaines pour déterminer si un émetteur respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies comprennent les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- En plus de l'évaluation des investissements durables, le Fonds exclut les entreprises actives dans les armes controversées ou non conventionnelles (munitions à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques, uranium appauvri et armes nucléaires). Le Fonds exclut également les émetteurs dont les revenus provenant d'activités liées au tabac, aux armes conventionnelles, au charbon thermique, à l'extraction de pétrole et de gaz dépassent certains seuils. Une liste détaillée de toutes les entreprises exclues est disponible sur le site <https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/en/TAP-Policy-EN.pdf>

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce Fonds a pris en compte les principaux impacts négatifs (PAIs) suivants sur les facteurs de durabilité :

- Principal Impact Négatif 4 sur l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.
- Principal Impact Négatif 10 sur les contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies.
- Principal Impact Négatif 14 sur les armes controversées.

Les impacts négatifs principaux énumérés ci-dessus sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte de la manière suivante :

- Le PAI 4 concerne l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Selon la politique d'investissement responsable (TAP), les produits pétroliers et gaziers conventionnels sont essentiels à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cependant, ces entreprises doivent réduire leurs émissions liées à l'énergie conformément aux objectifs climatiques internationaux afin d'être incluses dans un portefeuille socialement responsable et effectuer, au moins partiellement, une transition vers la production d'énergie renouvelable. Les entreprises actives dans l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz sont exclues si moins de 40 % de leurs revenus proviennent du gaz naturel ou de sources d'énergie renouvelables. De plus, les entreprises générant 10 % ou plus de leurs revenus à partir de l'extraction de charbon thermique ou de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, forage en Arctique) sont exclues du portefeuille, de même que les entreprises ayant des projets d'expansion liés à ces industries.
- Capital Group examine les émetteurs impliqués dans des controverses ESG importantes, en mettant l'accent sur ceux qui pourraient être en conflit avec les normes mondiales existantes, y compris les lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est également déterminé si un émetteur a violé ces normes et des mesures appropriées sont prises pour remédier aux préoccupations.
- Capital Group utilise le Pacte mondial des Nations Unies et l'OCDE comme cadre global pour les émetteurs d'entreprises et de crédit, et s'appuie sur des indicateurs spécifiques aux droits de l'homme dans d'autres classes d'actifs obligataires, notamment les dettes souveraines et les produits structurés. De plus, Capital Group reconnaît que, bien que ces questions soient essentielles pour toutes les entreprises, les risques de violation sont plus élevés dans certains secteurs et certaines géographies. Les considérations propres à chaque secteur sont donc intégrées aux cadres d'investissement sectoriels spécifiques développés par Capital Group, ce qui permet aux analystes de se concentrer davantage sur la diligence et l'engagement là où le risque est plus élevé.
- Les critères de la politique d'investissement responsable (TAP) abordent spécifiquement la question du soutien aux entreprises qui enfreignent systématiquement ou gravement un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies. La TAP indique que la durabilité d'une entreprise commence par son système de valeurs et une approche fondée sur des principes pour mener ses activités. Cela signifie qu'elle doit fonctionner de manière à respecter au minimum les responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas ces principes et violent donc le Pacte mondial des Nations Unies (PAI 10) sont exclues du portefeuille.
- Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises ayant une exposition significative à des secteurs considérés comme controversés ou sensibles, notamment, mais sans s'y limiter, les armes, le tabac et les jeux d'argent, conformément à la politique d'investissement responsable (TAP) établie par le groupe Belfius, dont les entités sont les seuls distributeurs du produit financier. L'exclusion des entreprises actives dans les armes controversées ou non conventionnelles est conforme à l'impact négatif principal 14 sur les armes controversées.

- Plus généralement, la politique d'investissement responsable (TAP) vise à encourager et soutenir les entreprises dans leur transition vers des activités plus durables et à promouvoir ainsi des effets environnementaux et sociaux positifs sur les individus, la société et l'économie. La TAP repose sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et comprend des restrictions sur certains secteurs et entreprises.
- À travers la TAP, Belfius avait également l'intention de réduire les effets négatifs de ses investissements en cessant ou limitant son soutien à des activités considérées comme non durables. La TAP sera développée davantage au fil du temps, en fonction des évolutions réglementaires, des avancées technologiques, de la réorientation sectorielle, des attentes changeantes des parties prenantes, etc. Sur la base d'une revue annuelle, de nouveaux secteurs peuvent être ajoutés ou les règles peuvent être renforcées.

La politique TAP peut être consultée via le lien ci-dessous :

[TAP-Policy-EN.pdf \(belfius.be\)](#)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>UNITED STATES OF AMERICA NOTES FIXED 4.125%</i>	<i>Government</i>	<i>3.79</i>	<i>United States</i>
<i>ASTRAZENECA PLC</i>	<i>Health Care</i>	<i>3.45</i>	<i>United Kingdom</i>
<i>UNITEDHEALTH GROUP INC</i>	<i>Health Care</i>	<i>2.97</i>	<i>United States</i>
<i>TC ENERGY CORP</i>	<i>Energy</i>	<i>2.76</i>	<i>Canada</i>
<i>UNITED STATES OF AMERICA BOND FIXED 4%</i>	<i>Government</i>	<i>2.66</i>	<i>United States</i>
<i>PFIZER INC</i>	<i>Health Care</i>	<i>2.64</i>	<i>United States</i>
<i>UNITED STATES OF AMERICA NOTES FIXED 3.875%</i>	<i>Government</i>	<i>2.45</i>	<i>United States</i>
<i>NESTLE SA</i>	<i>Consumer Staples</i>	<i>2.41</i>	<i>Switzerland</i>
<i>BERKSHIRE HATHAWAY</i>	<i>Financials</i>	<i>2.38</i>	<i>United States</i>
<i>BROADCOM INC</i>	<i>Information Technology</i>	<i>2.17</i>	<i>United States</i>
<i>BAKER HUGHES CO</i>	<i>Energy</i>	<i>1.89</i>	<i>United States</i>
<i>UNITED STATES OF AMERICA NOTES FIXED 4.5%</i>	<i>Government</i>	<i>1.88</i>	<i>United States</i>
<i>GILEAD SCIENCES INC</i>	<i>Health Care</i>	<i>1.79</i>	<i>United States</i>
<i>JPMORGAN CHASE & CO</i>	<i>Financials</i>	<i>1.67</i>	<i>United States</i>
<i>MICROSOFT CORP</i>	<i>Information Technology</i>	<i>1.60</i>	<i>United States</i>

La liste comprend les investissements constituent **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **2022**

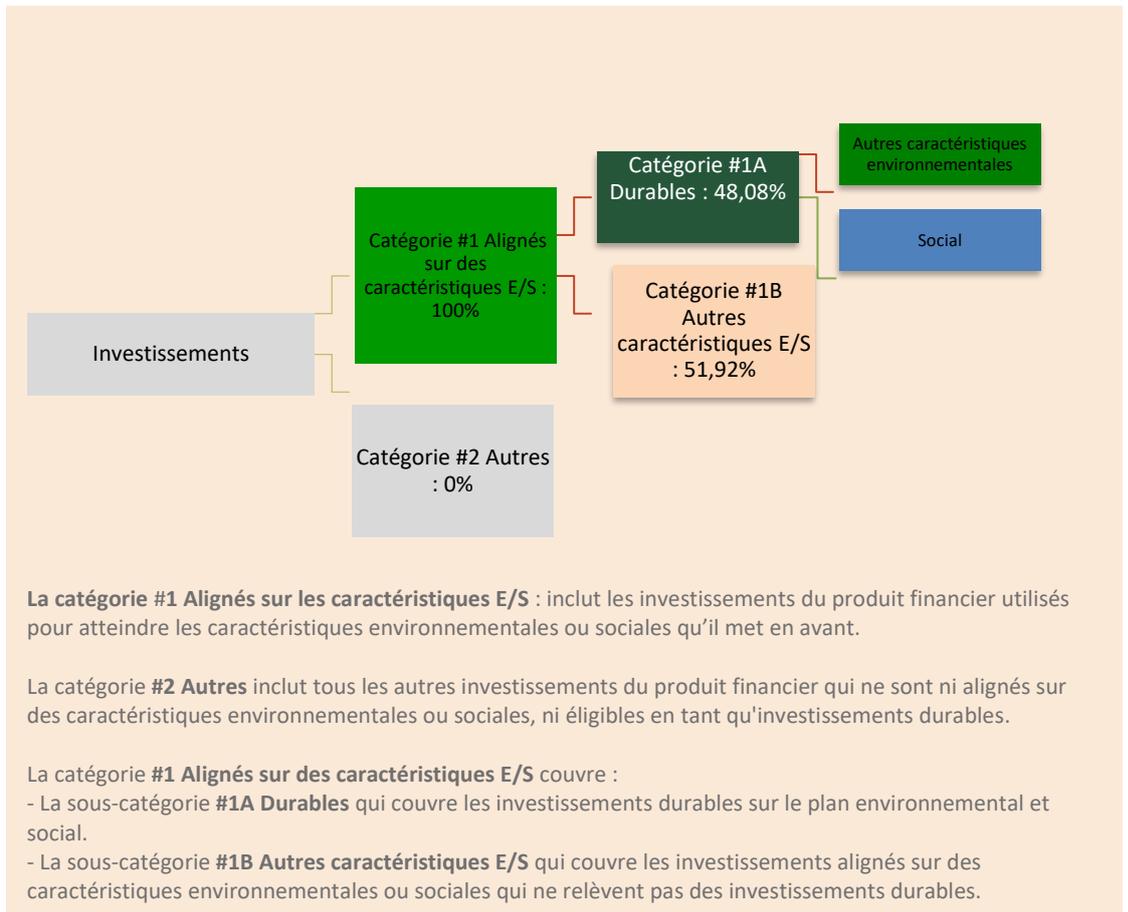


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion totale « d'investissements durables » était de 48,08%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S : inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

La catégorie #2 Autres inclut tous les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales, ni éligibles en tant qu'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur des caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables qui couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S qui couvre les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne relèvent pas des investissements durables.

Au moment de l'achat, 100% des investissements du Fonds dans des valeurs mobilières négociables ont été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds (sous réserve de la politique d'exclusion contraignante du Conseiller en matière d'investissement et de l'objectif de réduction des émissions de carbone). Les liquidités et/ou les équivalents de trésorerie, ainsi que les dérivés, ont été exclus de l'allocation d'actifs ci-dessus et n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Au 31 décembre 2022, la proportion totale des investissements du Fonds dans des investissements durables avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne remplissaient pas les critères d'éligibilité environnementales durables selon la taxonomie de l'UE et/ou avec un objectif social était de 48,08 %.

Les liquidités et/ou les équivalents de trésorerie, ainsi que les dérivés, ont été exclus de l'allocation d'actifs ci-dessus et n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?*

Sector Breakdown				% Assets			
Equity	Health Care	Pharmaceuticals Biotechnology & Life Sciences	Pharmaceuticals	8.22			
			Biotechnology	1.80			
			Life Sciences Tools & Services	1.45			
		Health Care Equipment & Services	Health Care Providers & Services	Health Care Providers & Services	4.95		
				Health Care Equipment & Supplies	0.38		
				Health Care Technology	0.00		
			Information Technology	Semiconductors & Semiconductor Equipment	Semiconductors & Semiconductor Equipment	4.81	
					Software & Services	Software	2.57
						IT Services	0.83
	Technology Hardware & Equipment	Technology Hardware & Equipment	Communications Equipment	1.21			
			Electronic Equipment Instruments & Components	0.54			
			Technology Hardware Storage & Peripherals	0.00			
			Financials	Insurance	Insurance	3.80	
					Diversified Financials	Diversified Financial Services	2.39
						Capital Markets	0.87
	Consumer Staples	Banks	Consumer Finance	Consumer Finance	0.00		
				Mortgage Real Estate Investment Trusts (REITs)	Mortgage Real Estate Investment Trusts (REITs)	0.00	
					Banks	Banks	2.83
		Food Beverage & Tobacco	Food Beverage & Tobacco	Food Products	2.41		
				Beverages	2.35		
				Tobacco	0.00		
		Household & Personal Products	Household & Personal Products	Household Products	0.85		
				Personal Products	0.00		
				Food & Staples Retailing	Food & Staples Retailing	0.78	
	Industrials		Capital Goods	Machinery	1.21		
				Trading Companies & Distributors	1.13		
				Building Products	0.47		
Electrical Equipment		0.31					
Aerospace & Defense		0.00					
Construction & Engineering		0.00					
Industrial Conglomerates		0.00					
Transportation		Road & Rail		2.37			

Sector Breakdown			% Assets
		Air Freight & Logistics	0.36
		Airlines	0.00
		Marine	0.00
		Transportation Infrastructure	0.00
	Commercial & Professional Services	Commercial Services & Supplies	0.00
		Professional Services	0.00
Consumer Discretionary	Consumer Services	Hotels Restaurants & Leisure	2.28
		Diversified Consumer Services	0.00
	Consumer Durables & Apparel	Textiles Apparel & Luxury Goods	1.62
		Household Durables	0.00
		Leisure Products	0.00
	Retailing	Specialty Retail	1.56
		Distributors	0.00
		Internet & Direct Marketing Retail	0.00
		Multiline Retail	0.00
	Automobiles & Components	Automobiles	0.38
		Auto Components	0.00
Energy	Energy	Oil Gas & Consumable Fuels	2.77
		Energy Equipment & Services	1.89
Materials	Materials	Chemicals	1.95
		Construction Materials	0.00
		Containers & Packaging	0.00
		Metals & Mining	0.00
		Paper & Forest Products	0.00
Utilities	Utilities	Multi-Utilities	1.25
		Electric Utilities	0.16
		Gas Utilities	0.00
		Independent Power and Renewable Electricity Producers	0.00
		Water Utilities	0.00
Real Estate	Real Estate	Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	1.15
		Real Estate Management & Development	0.00
Communication Services	Media & Entertainment	Interactive Media & Services	0.65
		Entertainment	0.42
		Media	0.00
	Telecommunication Services	Diversified Telecommunication Services	0.00

Sector Breakdown			% Assets
		Wireless Telecommunication Services	0.00
Equity Total			64.97
Fixed Income	Government	Government Treasuries	19.79
		Inflation Linked Government	0.27
		Municipals	0.00
		Financial Institutions	2.36
	Credit	Industrial	1.48
		Non-Corporates Credit	0.06
		Utility	0.03
	Emerging Market Debt	Emerging Market Debt	2.08
		Securitized	
	High Yield	MBS	0.86
		Securitized	0.47
		ABS	0.00
		CMBS	0.00
		High Yield	0.19
Fixed Income Total			27.75
Cash			7.28
Total			100.0



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnement étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le Fonds ne s'engage à aucun pourcentage de conformité à la taxinomie, et la conformité à la taxinomie ne fait pas partie de l'objectif d'investissement.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

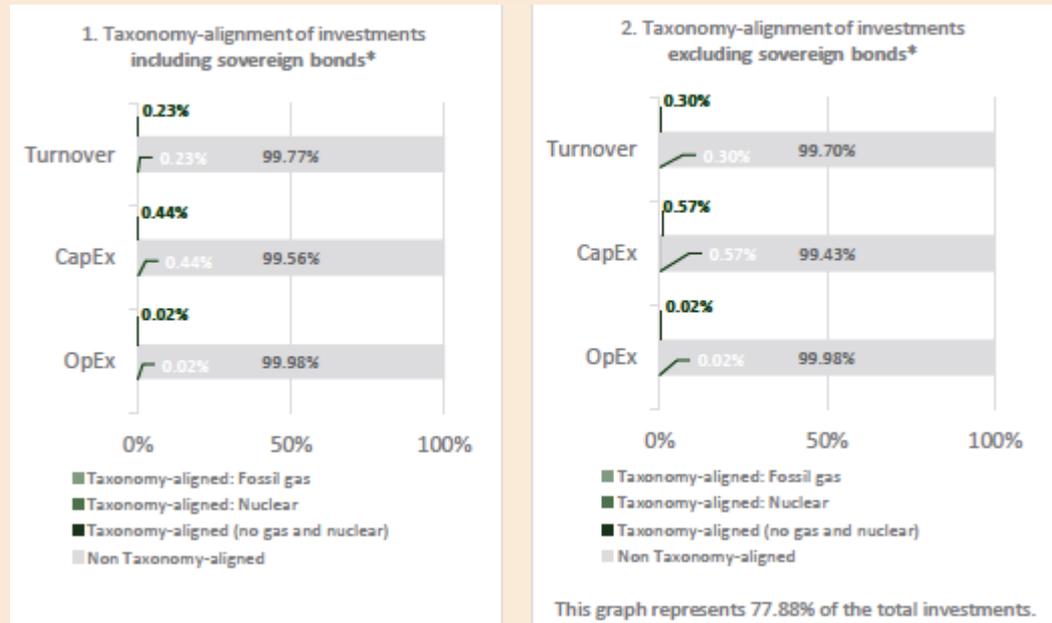
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 / 1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

-Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
 -Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
 -Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique présente l'alignement taxinomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental. **Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Portefeuille total

Revenu :
 Favorisant : 0,18%
 Transition : 0,00%

CapEx :
 Favorisant : 0,02%
 Transition : 0,00%

OpEx :
 Favorisant : 0,02%
 Transition : 0,00%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** régissant les activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part totale des investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE était de 5,84%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements socialement durables était de 42,24%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « N° 2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les liquidités et/ou les équivalents de trésorerie, ainsi que les dérivés, ont été exclus de l'allocation d'actifs mentionnée précédemment et n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds. Par conséquent, les liquidités et les dérivés ne font pas partie des chiffres mentionnés de 100% ou 0%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La liste pour le Fonds, qui est dérivée de la politique TAP, a été établie par le Conseiller en investissement. Celui-ci a identifié certains émetteurs ou groupes d'émetteurs à exclure du portefeuille afin de promouvoir les caractéristiques environnementales ou sociales soutenues par le Fonds.

Le Fonds a appliqué des règles de restriction d'investissement sur une base préalable à la négociation dans les systèmes de gestion de portefeuilles afin d'interdire les investissements dans des sociétés ou émetteurs en fonction des critères d'exclusion. Le Fonds a également fait l'objet de vérifications de conformité régulières/systematiques après les transactions, effectuées par la fonction indépendante de surveillance des directives de Capital Group.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme benchmark de référence pour déterminer si ce Fonds était aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promouvait.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable